

Monsieur le Sous-Préfet,

Nous avons l'honneur, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1er Juillet 1901 et de l'article 1er de son décret d'application du 16 Août 1901, de procéder à la déclaration de l'association dite ECURIE TERRE COMTOISE dont le siège est à SAINTE MARIE 5, Rue derrière l'EGLISE.

Cette association a pour objet de gérer un circuit sur terre et d'organiser des manifestations sportives et toutes initiatives pouvant aider à la réalisation de l'objet de l'association.

Les personnes chargées de son administration ou de sa direction sont :

M. BAZZALI Michel né à ST Vincent en Bresse le 21 Octobre 1945 de nationalité française domicilié 5, Rue des pins 70400 VYANS LE VAL exerçant la profession de PRESIDENT,

M. CONVERSET Philippe né à Héricourt le 12 Juin 1957 de nationalité française domicilié 53, Route de Brognard VIEUX-CHARMONT exerçant la profession de VICE-PRESIDENT,

M. SIMONIN Jean-Marie né à Seloncourt le 18 Août 1950 de nationalité française domicilié 15, Rue de Berne 25310 SELONCOURT exerçant la profession de VICE-PRESIDENT,

M. BENOIT Hubert né à Oye et Pallet le 19 Août 1956 de nationalité française domicilié 5, Rue derrière l'Eglise 25113 SAINTE MARIE exerçant la profession de TRESORIER,

M. MOREL Jean-Pierre né à Lons-le Saunier le 29 Août 1949 de nationalité française domicilié Route de Gemonval 70400 CREVANS exerçant la profession de SECRETAIRE.

Ci-joint, deux exemplaires, dûment approuvés par nos soins, des statuts de l'association.

Nous vous demandons de bien vouloir nous délivrer récépissé de la présente déclaration.

Veillez agréer, Monsieur le Sous-Préfet l'assurance de notre considération distinguée.

Fait à CREVANS le 03 .. 11 .. 1991.
signature :

LE PRESIDENT,

LE TRESORIER,

LE SECRETAIRE,

